



## **Compte-rendu de l'Assemblée Générale**

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, réunie extraordinairement le 7 octobre 2004 sous la présidence de Martin Bouygues, a adopté les résolutions qui lui étaient proposées par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale réunissait des actionnaires représentant 202 millions d'actions, soit 60,5% du capital et 68,9% des droits de vote.

Les résolutions ont été adoptées à une majorité de 99,9%.

Les actionnaires ont ainsi approuvé la distribution exceptionnelle d'une somme de 5 euros par action ou par certificat d'investissement.

Ce coupon sera détaché le 7 janvier 2005 au profit des actions ou certificats d'investissement acquis au plus tard le 6 janvier 2005.